

Sciences de la Matière Physique

OBJECTIFS

La filière Sciences de la Matière Physique (SMP), a pour objectifs :

- d'assurer aux étudiants une formation de base pluridisciplinaire, à dominance physique, dont le continu est adapté à l'évolution des aspects aussi bien théoriques qu'expérimentaux de la physique
- de développer chez l'étudiant les capacités méthodologiques linguistiques et communicationnelles
- d'adopter le système modulaire afin de faciliter l'orientation et la réorientation de l'étudiant
- de donner des bases scientifiques et techniques aux diplômés en vue d'intégrer les établissements à accès limités ou de s'insérer dans le monde du travail.

CONDITIONS D'ACCES

Pour pouvoir s'inscrire au premier semestre, l'étudiant doit être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Baccalauréat sciences physiques (SP) ou équivalent
- Baccalauréat sciences mathématiques (SM) ou équivalent
- Baccalauréat sciences de la vie et de la terre (SVT) ou équivalent
- Baccalauréat technique ou équivalent

ORGANISATION DES ETUDES

- La filière 5MP est constituée de modules majeurs et de modules complémentaires.
- Un module peut être enseigné sous forme de cours magistral et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques et/ou d'activités pratiques (stage, projet,)
- Chaque module fait l'objet d'une évaluation qui lui est propre et son acquis est définitif.
- L'évaluation des connaissances se fait sous de contrôle continu et /ou d'examen final.
- Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10/20. Toutefois, un module peut être validé par compensation si la somme globale de l'ensemble des notes des modules composant le semestre est supérieure ou égale à 70/140 (en 51 ou 52) ou à 60/120 (pour les autres semestres) et qu'aucune note ne soit inférieure à 05/20
- Tout module validé est définitivement acquis et sa note est automatiquement reportée d'une session à l'autre et d'une année à l'autre.
- Un semestre de ce cycle est validé si la somme des notes des modules est au moins égale à 70/140 (51 ou 52) ou 60/120 (pour les autres semestres) et qu'aucune note de l'un de ces modules ne soit inférieure à 05/20
- L'année universitaire peut être validée si la moyenne des notes des deux semestres est au moins égale à 10/20 et qu'aucune note de l'un des modules des deux semestres ne soit inférieure à 05/20

- Une filière du cycle licence est validée si l'une des conditions est satisfaite :

- Tous les modules sont validés
- Tous les semestres sont validés
- Toutes les années sont validées

CONTACT

Tél : (0536) 50.06.01 /02

Fax : (0536) 50.06.03

Pour tout renseignement, s'adresser au coordonnateur de la filière :

Professeur Salah Eddine EL QEBBAJ